

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LOT-ET-GARONNE

1 Place des Jacobins BP 70016 47916 AGEN CEDEX 9 ddflp47@dgfip.finances.gouv.fr LE DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DES FINANCES PUBLIQUES

Agen, le 13 avril 2018

À

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

Affaire suivie par Alexandra CHALABI alexandra.chalabi@dgflp.finances.gouv.fr

全 05.53.77.51.69

Référence : NOTE DE SERVICE SRHB N°21 / 2018

MADAME LA DIRECTRICE ADJOINTE

MESDAMES ET MONSIEUR LES DIRECTEURS DE SERVICE,

MADAME LA RESPONSABLE DE LA MISSION RISQUES-AUDIT

MESDAMES ET MESSIEURS LES RESPONSABLES

DE MISSION, DE DIVISION ET DE SERVICE

ET CHARGES DE MISSION

MESDAMES ET MESSIEURS LES COMPTABLES PUBLICS

MESDAMES ET MESSIEURS LES AGENTS

Objet: Organisation du mouvement local de mutation du 1er septembre 2018.

Dès la publication des projets de mouvements nationaux de mutations des agents de catégorie A, B et C, et sans attendre les résultats définitifs, il convient d'ores et déjà de procéder au recensement des demandes de vœux relatives au mouvement du 1^{er} septembre 2018.

Au niveau national, suite à leur volonté exprimée lors de la campagne de mutation 2018, les agents sont affectés au département, à la RAN (Résidence d'affection nationale) et à la mission/structure.

Le mouvement local permet d'affecter plus finement les agents au sein de leur RAN - Mission/ structure.

⇒ Les agents concernés par le mouvement local:

Les agents concernés par une fiche de vœux sont les agents qui ont obtenu leur mutation dans le cadre du mouvement national.

Ils devront obligatoirement servir une fiche de vœux (annexe 1).

Les agents titulaires d'un poste, qui à l'intérieur de leur mission/structure et de leur RAN souhaitent changer d'emploi, pourront également participer au mouvement.

Les agents affectés « A la disposition du directeur - ALD » au mouvement national pourront, s'ils le souhaitent, établir une fiche de souhaits d'affectation à titre indicatif (annexe 2). Il est en effet rappelé que l'affectation de ces agents est définie par le Directeur, après le mouvement des agents disposant d'une affectation nationale sur une RAN et une mission-structure.

⇒ Modalités d'affectation :

Les mutations locales seront prononcées dans le respect de l'affectation nationale (RAN et mission/structure) et en fonction de l'ancienneté administrative.

Les agents souhaitant apporter des éléments d'informations utiles peuvent les indiquer dans le cadre « observations » de la fiche de vœux ou de souhaits.



⇒ Calendrier:

Les agents apparaissant aux projets de mouvement et les agents souhaitant une mutation locale sont invités à transmettre leur fiche de vœux ou de souhaits (annexe 1 ou annexe 2) à l'adresse suivante : ddfip47.ppr.personnel@dgfip.finances.gouv.fr avec copie à leur chef de service, pour le :

29 mai 2018 au plus tard

Les agents dont la situation sera modifiée par le mouvement définitif, sont invités à transmettre leur nouvelle fiche de vœux ou de souhaits rectifiée (annexe 1 ou annexe 2) à l'adresse suivante : ddfip47.ppr.personnel@dgfip.finances.gouv.fr avec copie à leur chef de service au plus tard dans les 3 jours ouvrés suivant les résultats.

Des postes pouvant se libérer en cascade au cours du mouvement local, il est conseillé aux agents de solliciter tous les postes pouvant les intéresser au sein de leur résidence d'affectation et de leur mission-structure.

Ces agents sont invités à produire une fiche de vœux la plus élargie possible permettant de les affecter sur l'un des services de leur choix. A défaut de satisfaction, ils seront affectés en fonction des besoins identifiés par la Direction.

Enfin, il est rappelé que la mutation entraîne la caducité de l'autorisation de travail à temps partiel. Les agents concernés devront préciser dans leur fiche de vœux s'ils souhaitent le renouvellement de leur temps partiel au 1^{er} septembre et formuler, après tenue de la CAPL, une demande auprès de leur nouveau chef de service.

Tout renseignement complémentaire pourra être obtenu auprès du service des ressources humaines.

Le Directeur départemental des Finances publiques

Daniel GUYOT

Administrateur général des Finances publiques